

Interpellation présentée par le député :
M. Miguel Limpo

Date de dépôt : 1^{er} juillet 2010

Interpellation urgente écrite

Aéroport de Genève: quel impact sur la santé de la population vivant à proximité ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport regroupe 22 collectivités publiques, suisses et françaises. Cette dernière a pris contact à plusieurs reprises avec le Conseil d'Etat afin que l'Aéroport International de Genève (AIG) prenne en compte dans ses études, les conséquences de ce dernier sur la santé des populations vivant à proximité. Près de 25'000 personnes sont en effet exposées à des valeurs dépassant les seuils fixés par l'OPB.

L'AIG semble certes faire son possible pour atténuer ces nuisances sonores (isolations, surtaxes nocturnes) mais les efforts consentis pour les atténuer ne relèvent en fin de compte que du respect des exigences légales. Des études ont déjà été effectuées au niveau suisse concernant les nuisances sonores sur la santé des habitantes et des habitants vivant à proximité d'aéroports, mais n'ont pas été rendues publiques ou ne tiennent pas compte de l'évolution du trafic aérien.

Afin de respecter la loi cantonale sur la santé («L'Etat et les communes tiennent compte de la santé dans la définition et la réalisation de leurs tâches et soutiennent l'aménagement de conditions de vie favorables à la santé» art. 4 al. 1 K 1 03), je pose les questions suivantes: le Conseil d'Etat compte-t-il intervenir auprès de la Confédération afin d'exiger d'elle de réaliser une nouvelle étude de l'impact de l'AIG sur la santé de la population vivant à proximité? Le Conseil d'Etat compte-t-il répondre à la demande d'entretien faite par l'association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport, et, si ce n'était pas le cas, pour quelles raisons?